

*Vienne, 15 mars.*—On dit qu'une armée de 90,000 hommes doit camper en Bohême, et un corps de 30,000 hommes sur les frontières du Tyrol et de l'Italie.

Des nouvelles de Madrid à la date du 17 mars, annonçaient l'arrivée du comte de Bourmont à Badajos, et son intention d'aller à Madrid pour concerter avec les ministres les mesures nécessaires à l'établissement de la régence au nom de Henri V, et pour préparer la réception de la Duchesse de Berry, du Duc de Bordeaux et de leur suite. Le capitaine-général signifia à M. de Bourmont qu'il ne pouvait lui permettre d'aller à Madrid, et même qu'au contraire il lui fallait retourner de suite en Portugal. En conséquence de cette déclaration, M. de Bourmont retourna à Elvas.

*Berne (en Suisse), 20 Mars.*—On parle depuis quelque temps d'une note adressée par l'ambassadeur d'Autriche au directoire fédéral, dans laquelle ce ministre témoigne du mécontentement de ce que la Suisse ne s'est occupée jusqu'ici à mettre en état de défense que la partie de ses frontières qui touche à l'Autriche et à l'Italie. Il lui a été répondu, dit-on, que la France s'étant empressée de reconnaître la neutralité helvétique, la Suisse n'avait aucun motif pour se tenir en garde contre une invasion du côté de l'ouest; que la frontière française de Bâle à Genève était complètement dégarnie de troupes, tandis que l'Autriche avait, sans raisons connues, établi depuis plusieurs mois une espèce de cordon sanitaire entre la Lombardie et la Suisse italienne; que l'Autriche enfin s'était abstenue jusqu'à présent de répondre à la déclaration de neutralité de la diète, et s'était même expliquée, dans une occasion récente, au sujet de la politique intérieure de la Suisse, de manière à faire craindre qu'elle ne se réservât éventuellement à cet égard un prétendu droit d'intervention.

On assure que cet échange de notes a enfin donné lieu à une reconnaissance positive de la part de l'Autriche de la neutralité Suisse, et implicitement du droit réclamé par les Suisses, de modifier leur régime intérieur, sans consulter les gouvernemens étrangers. Si le fait est vrai, la confédération a lieu de se féliciter de l'attitude honorable qu'elle a su reprendre. Quels que soient les événemens, elle est assurée de conserver son indépendance, si elle continue à marcher sur la ligne qu'elle s'est tracée depuis trois mois.

*Turin, 21 mars.*—On emploie la plus grande activité au département de la guerre; une levée de 25,000 hommes sera complétée dans les premiers jours d'avril. Cette mesure a été proposée par le général Palucci au conseil que présidait la reine; elle a été adoptée. Le 17, la reine a été nommée régente.